



Proposition de soutien à l'Association Départementale des Jeunes Sapeurs Pompiers du Bas-Rhin - Proposition d'approbation d'un projet de convention entre le Département du Bas-Rhin et le Défenseur des Droits relative à l'accueil de volontaires en service civique

Rapport n° CP/2018/010

Service gestionnaire :

J520 - Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin, conformément à sa politique en faveur de la jeunesse, accueille des volontaires en service civique. Afin d'encadrer l'intervention des volontaires en service civique retenus pour la mission "Jeunes Ambassadeurs du Droit des Enfants", il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Défenseur des Droits et le Département du Bas-Rhin et de décider d'attribuer une subvention à l'Association Départementale des Jeunes Sapeurs Pompiers du Bas-Rhin.

Le Département, par ses compétences, s'adresse à toute la jeunesse en développant et en soutenant des actions favorisant l'autonomie et l'engagement des jeunes. Le Plan Actions Educatives et Collèges adopté le 20 mars 2017 (délibération n° CD/2017/007) en constitue une illustration. La démarche des Assises de l'Engagement lancée par le Département en 2016 a confirmé que l'engagement des jeunes constitue un facteur de cohésion sociale.

Dans cet objectif, le Département accueille des volontaires en service civique et soutient les associations favorisant l'engagement comme vecteur de citoyenneté et d'implication locale.

1. Proposition d'approbation d'un projet de convention de partenariat à conclure avec le Défenseur Des Droits

L'accueil de volontaires en service civique constitue un axe prioritaire du Département en faveur de l'engagement des jeunes, décidé par le Conseil Général lors de la session plénière du 25 octobre 2010. Le Département du Bas-Rhin accueille 40 volontaires pour la promotion 2017-2018, qui assureront des missions variées au sein des directions et services de la collectivité. Pour ce faire, le Département dispose d'un agrément délivré par la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (Etat).

Six de ces volontaires en service civique assurent une mission consistant à promouvoir les droits des enfants et la non-discrimination. Ils sont nommés « Jeunes Ambassadeurs du Droit des Enfants » (JADE). Leur action entre pleinement dans les orientations et les objectifs du Défenseur des Droits, institution dont la mission première est de promouvoir le droit des enfants (Convention des Droits de l'Enfant adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989).

Leurs interventions se déroulent principalement au sein des collèges du Département, en Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et auprès de futurs candidats aux fonctions d'animateurs (BAFA). Les JADE interviennent également auprès des jeunes pris en charge dans des structures spécialisées (établissements sociaux relevant de l'aide sociale

à l'enfance, instituts médico-éducatifs, etc...). Dans ce cadre, leur action est menée en coordination étroite avec la Mission Enfance Famille du Département.

Afin d'encadrer l'intervention des volontaires en service civique retenus pour cette mission, une convention de partenariat doit être conclue entre le Défenseur des Droits et le Département du Bas-Rhin, permettant de fixer les conditions générales d'accueil et les moyens mis en œuvre pour la réalisation des missions confiées, notamment en matière de formation.

Le projet de convention est annexé au présent rapport et il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes de ce projet de convention.

La Commission Enfance Famille Education a émis un avis favorable à ce projet de convention.

2. Proposition de soutien à l'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Bas-Rhin

L'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Bas-Rhin (ADJSP 67) créée en 2004, permet de regrouper des jeunes du département répartis au sein de sections de Jeunes Sapeurs-pompiers auprès des centres d'interventions et de secours. Les jeunes âgés de 12 à 18 ans, filles et garçons, sont répartis en 4 catégories (benjamins, minimes, cadets et juniors). L'ADJSP, au-delà de la découverte et de la préparation des jeunes aux missions de sapeur-pompier, participe à la formation, la promotion, et à la transmission des valeurs morales et civiques des jeunes sapeurs-pompiers pour faire des 750 jeunes répartis au sein des 49 sections du département, des citoyens actifs.

L'ADJSP 67, appuyée par la compagnie du SDIS de Saverne, accueille le 3 mars 2018, le cross des jeunes sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers de la Région Grand-Est. Cet évènement devrait réunir plus de 400 jeunes sur le site du complexe sportif Adrien Zeller à Saverne et servir de cadre aux différentes épreuves sportives. Au total, ce sont 600 participants qui sont attendus et qui seront encadrés par une centaine de bénévoles issus des différentes sections des sapeurs-pompiers.

Cette rencontre poursuit plusieurs objectifs : promouvoir le dépassement de soi au travers d'une compétition sportive, permettre la découverte et la valorisation du territoire de Saverne et de ses associations sportives, promouvoir et valoriser l'engagement citoyen.

Ainsi cette manifestation entre pleinement dans les initiatives soutenues par la mise en place de la mission vie associative en territoire portée par le Département du Bas-Rhin.

Des animations seront proposées tout au long de cette journée par la mise en place d'un « village » d'exposants permettant des présentations d'associations locales et sportives et des interventions pour la promotion et la valorisation de l'engagement et la citoyenneté (sensibilisation du grand public, et valorisation de l'engagement des jeunes sapeurs-pompiers).

Il est proposé que la participation du Département se formalise par une présence sur un stand et l'organisation d'animations relatives à la citoyenneté (animation sur le CV citoyen et/ou le Passeport de l'Engagement), relatives aux conduites à risques des jeunes (par l'intermédiaire de l'unité « prévention » et des volontaires en service civique du Département), promotion du volontariat en service civique.

Cet évènement pourrait constituer la première étape d'un partenariat sur le long terme entre le Département et la compagnie locale du SDIS pour travailler ensemble à la promotion et la valorisation de l'engagement citoyen.

Le coût total de cette manifestation est estimé à 29 749.50 €. Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Bas-Rhin.

La commission territoriale du territoire d'action Ouest réunie le 1^{er} février 2018 a émis un avis favorable à la proposition de subvention de 2 000 € à l'ADJSP67.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 21102 | 65-6574-33 | 28 500,00 € | 28 500,00 € | 2 000,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- *d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Défenseur des Droits pour la période allant du 1er septembre 2017 au 30 août 2018 et d'autoriser son président à signer ladite convention ;*
- *d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Bas-Rhin.*

Strasbourg, le 08/02/18

Le Président,



Frédéric BIERRY